1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et protocole de la chancellerie de France - BSB Munich

Auteurs : Chancellerie

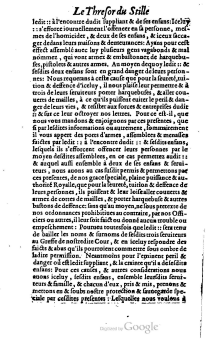

Le Thresor du Stille

ledit : à l'encontre dudit Suppliant & de ses enfans: Ledit : s'efforce journellement l'affronter en sa personne, menacer de l'homicider, & deux de ses enfans, & iceux decager de leurs biens & d'emmenement: A quoy pour cest effect affermisé avec luy plusieurs gens vagabonds & mal nommez, qui vont armez & embastonnez de harquebuses, pistolets & autres armes. Au moyen desquels ledit : & ledits deux enfans sont en grand danger de leurs personnes: Nous requerons à cette cause que pour la seureté, protection & defence d'icelay, il nous plaist leur permettre & trouver de leurs seuretez pouvoir harquebuzes, & leur conserver de maillet, à ce qu'ils puissent euiter le peril & danger de leurs vies, & resister aux forces & entreprises dudit : & sur ce leur octroyer nos lettres. Pour ce est-il, que nous vous mandons & enjoignons par ces presentes, que si par lesdites informations cis aurement, sommairement & vous apperd des poins d'armes, assemblées & meuvelles faites par ledit : : à l'encontre dudit : : & desdits enfans, lesquels ils s'efforcent affronter leurs personnes par le moyen desdites assemblées, en ce cas permettez ausdits : : & aiceux aussi ensemble à deux de ses enfans & seruiteurs, nous avons au cas ledit permis & permettons par ces presentes, de nos grace especiale, plaine puissance & authorité Royalle, que pour la seureté, tuition & defence de leurs personnes, ils puissent & leur soit licite porterez & armez de cotres de maillet, & porter harquebuse & autres bastons de defence: Sans qu'au moyen, ne leur pretexte de nos ordonnances prohibitoires au contraire, par nos Officiers ou autres, il leur soit facit ou donné aucun trouble ou empechement: Pourueu toutesfois que ledit : : soit tenu de bailler les noms & surnoms de ledits cinq seruiteurs au Greffe de nostredite Cour, & en icelay respondre des faicts & abus qu'ils pourroient commettre sous couleur de ladite permission. Neanmoins pour l'opiniatre peril & danger où est ledit Suppliant, & le cuisine qu'il a desdits enfans: Pour ces causes, & autres considerations nous eussi icelay, ledits enfans, ensemble lesdits seruiteurs & famille, & chacun d'eux, pris & mis, personne & mettons en & toute entiere protection & sauvegarde speciale par ces lettres presentes: Lesquelles nous voulons & Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek
LangueFrançais
SourceMünchen (De), Bayerische StaatsBibliothek, BV022623169
Format (largeur x format)8°
CouvertureParis
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek

Informations sur le fichier

Nom original : Page_00337.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.54 Mo
Dimensions : 1270 x 1975 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 19/07/2017 Dernière modification le 15/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/73061